

de la province de Québec aux prix les plus bas en conformité avec une solide administration financière.

Le 15 avril 1944, conformément aux dispositions de cette loi, la Commission a pris à sa charge: (a) l'entreprise de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated pour la production et la distribution de l'électricité; (b) l'entreprise de la compagnie d'électricité de l'Île de Montréal pour la production et la distribution de l'électricité; et (c) tout le capital social de la compagnie Beauharnois Light, Heat and Power. Ainsi Hydro-Québec, entre autres avantages, a obtenu la régie des usines hydroélectriques et des réseaux de transmission et de distribution suivants:—

<i>Usine hydroélectrique</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Puissance installée</i>
Cèdres.....	St-Laurent.....	200,000 h.p.
Chambly.....	Richelieu.....	14,000 h.p.
Sault-aux-Récollets.....	Rivière-des-Prairies.....	40,000 h.p.
Beauharnois.....	St-Laurent.....	680,000 h.p.
<i>Réseau de transmission</i>		
Longueur des lignes de circuit (voltage de 25,000 à 220,000).....		365
<i>Réseau de distribution</i>		
Sous-stations.....	nomb.	26
Puissance des transformateurs.....	kVA	630,725
Circuits de 12,000 volts.....	milles	321
Circuits primaires et secondaires à faible voltage de 4,000 à 110 volts.....	"	8,190
Usagers (industriels, commerciaux et domiciliaires).....	nomb.	289,038
Municipalités desservies.....	"	48

La Commission exploite un réseau de service public qui fournit l'éclairage et l'énergie électriques au Grand-Montréal et aux districts avoisinants englobant une population de près de 1,500,000 âmes.

L'énergie électrique de l'usine des Cèdres est livrée aux chambres des cuves de réduction de l'Aluminum Company of America située à Messine, N.Y., et, par l'entremise de la Compagnie Beauharnois Light, Heat and Power, l'énergie est vendue à la Commission Hydroélectrique de l'Ontario. Les quantités dont il est question ici sont d'environ 100,000 h.p. à Messine et de 250,000 h.p. en Ontario.

La Commission Hydroélectrique du Québec, en plus de la propriété et de l'exploitation de ces réseaux de production et de distribution, s'est vue chargée encore de l'administration de l'usine de 48,000 h.p. du rapide n° 7, sur la Haute-Ottawa, exploitée auparavant par la Commission des Eaux Courantes du Québec.

*Electrification rurale.*—Afin d'encourager l'agriculture, le Gouvernement a reçu de la législature l'autorisation de faire à la Commission des avances jusqu'à concurrence de \$10,000,000, à 2% d'intérêt, pour la construction de lignes de distribution d'énergie électrique devant desservir toute municipalité rurale.

De plus, la Commission peut autoriser des emprunts pour les frais d'installations électriques sur n'importe quelle ferme susceptible d'être desservie par une ligne construite par l'Hydro-Québec ou par son entremise.

**Ontario.**—*La Commission Hydroélectrique.*—Un article sur les débuts et les opérations de la Commission paraît aux pp. 386-388 de l'Annuaire de 1940.

Pour répondre à une demande sans cesse croissante d'énergie électrique, la Commission a construit ses propres usines génératrices et s'est portée acquéreur de divers autres établissements privés. La plus grande des 47 usines hydroélectriques exploitées par la Commission en 1943 est celle de Queenston-Chippawa, sur la rivière Niagara. Elle a été construite par la Commission et a une puissance normale de 500,000 h.p. Les installations en état de répondre aux exigences actuelles —y compris les usines existantes et l'énergie à livrer présentement—ont une potentialité globale de 2,544,000 h.p., dont 62,500 ne seront plus produits après la guerre.